

assez grave imposition que de retarder jusqu'à l'époque actuelle de la session alors qu'il est parfaitement impossible pour la Chambre de leur donner une considération convenable.

Puis le ministre du Commerce s'est plaint amèrement de la soumission des crédits une semaine avant la prorogation. Il prétendit que même si la Chambre s'avisait de les discuter, le public n'y porterait aucune attention, puisque à une date aussi avancée on ne s'occupait plus de ce qui se passait en Chambre, et il soumit la proposition que voici :

La Chambre désire protester énergiquement contre l'action du Gouvernement en retardant jusqu'aux dernières heures de la session des crédits s'élevant à près de \$14,000,000, un sixième du total de l'année empêchant ainsi une critique juste et efficace de cette dépense et perpétuant une pratique hautement préjudiciable à l'intérêt public.

Cette critique faite il y a peu d'années, semble de mise aujourd'hui. Cependant, je ne critiquerai pas le ministre des Finances en ce qui touche au crédit supplémentaire de la présente année, car nous comprenons tous, je crois, que vu le peu de temps qu'il occupe son poste, il se trouve dans une situation difficile. Il se peut même que le délai soit à son honneur puisqu'il indique une résistance aux importunités de ses amis. Il doit être vraiment difficile de déterminer les montants à exclure des supplémentaires, car bien que je n'en ai pas eu de connaissance personnelle, je suis bien convaincu que les demandes étaient nombreuses et les solliciteurs persistants.

Examinons maintenant brièvement la dépense projetée pour la comparer avec celle qui est autorisée pour le prochain exercice. Selon la déclaration du ministre des Finances, on donnait le budget il y a quelques semaines, le total des dépenses à même le fonds consolidé du capital, s'élevait, pour l'exercice se terminant aujourd'hui, à \$136,000,000. Comparons maintenant :

#### MONTANT VOTE POUR DEPENSES AUTORISEES 1912-13.

Fonds consolidé (crédits généraux et supplémentaires) . . . . .	\$117,989,831 75
Total . . . . .	\$169,397,727 48
Dépenses additionnelles autorisées par statut et non compris dans les crédits.	
Primes estimatives . . . . .	\$1,500,000 00
Manitoba, dette terrienne et arrérages . . . . .	2,178,548 00
Manitoba, compte des bâtisses . . . . .	201,723 00
Manitoba, augmentation de la subvention provinciale . . . . .	575,507 00
Iledu Prince-Edouard augmentation de la subvention provinciale . . . . .	100,000 00

M. MACLEAN (Halifax).

Payable au gouvernement d'Ontario pour subvention aux voies ferrées . . . . .	1,939,200 00	
Chemin de fer Pacifique Canadian-Northern . . . . .	2,700,000 00	
Augmentations statutaires non prévues . . . . .	100,000 00	9,294,978 00

Total des dépenses prévues . . . \$178,692,705 48  
Subventions aux voies ferrées et ponts, votées . . . . . 21,648,000 00

Total des dépenses autorisées . . \$200,340,705 48  
Ajoutons une dépense indirecte sous forme de garantie des obligations de compagnies de chemins de fer s'élevant à plus de \$5,000,000.

La dépense pour l'année 1911-12, fonds consolidé et capital, s'élevait à \$139,000,000 et les dépenses autorisées pour la prochaine année sont de \$200,000,000. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, je le demande à ces honorables messieurs, est-ce là accomplir leur promesse de réduire la dépense? Et devons-nous nous attendre à d'énergiques protestations de la part de leurs amis.

Cette dépense projetée peut être chose bien sérieuse. Je prévois qu'à la fin du prochain exercice le ministre des Finances annoncera à la Chambre une augmentation considérable de la dette publique. Il est possible aussi, j'espère, que je me trompe que par suite de la perturbation financière en Grande-Bretagne, le revenu du Canada diminuera. Que ces messieurs n'oublient pas non plus que dans le manifeste adressé au pays par le premier ministre avant la dernière élection, il déclarait que les dépenses publiques étaient énormes au point de constituer une preuve à première vue de mauvaise administration financière. Je le demande à ces honorables messieurs, que prouve donc contre eux cette dépense autorisée de \$200,000,000?

Revenons maintenant sur une déclaration faite par le ministre actuel du Commerce, il y a quelques années, au sujet des dépenses publiques. Si nous désirons trouver une mise en accusation énergique d'un gouvernement à propos de dépenses ou de politique financière, on peut toujours en trouver dans les discours du ministre actuel du Commerce, et nous trouverons dans sa bouche la condamnation du ministre des Finances et du Gouvernement. En parlant des dépenses en 1911, il disait :

Voilà une déclaration qui, à mon avis, devrait faire réfléchir même les ministres, sans parler de tous les bons citoyens qui désirent une administration économique. Mais lorsque l'on considère que l'augmentation des dépenses dans tout les ministères s'élevait l'an dernier à \$127,000,000 tandis qu'en 1896, cette dépense n'était que de \$41,000,000, il me semble qu'il est temps pour tout bon citoyen du pays de s'arrêter à des réflexions sérieuses.